

Direction Générale

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 MARS 2023**

N° 2

OBJET : APPROBATION DU BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2020-2026

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un contrat rassemblant une partie des interventions financières de la Région Centre Val de Loire à destination du territoire. Il a été signé pour la période du 24 janvier 2020 au 24 janvier 2026.

Le contrat s'applique au territoire des communes composant le PETR Gâtinais Montargois. Il permet de financer 120 projets.

L'enveloppe totale du contrat s'élève à 17 millions d'euros. Une enveloppe fongible non répartie initialement d'un montant de 1,22 millions d'euros est répartie à mi-parcours.

Le bilan à mi-parcours permet d'actualiser la maquette financière pour tenir compte de l'évolution des projets. L'enveloppe fongible, après bilan, s'élève à 399 800 €.

Tous les projets initialement inscrits par la commune de Montargis ont donné lieu à réalisation :

- Construction d'un accueil de loisirs à l'école Génébrier : 87 000 €
- Vestiaires du Stade Champfleuri : 60 900 €
- Réaménagement du boulevard des Belles Manières et place de la République : 295 000 €
- Liaison piétonne Dorée Pêcherie : 111 300 €
- Un projet reste inscrit dans le bilan et concerne l'isolation du nouveau bâtiment de l'école Pasteur.

Vu les statuts du PETR Gâtinais Montargois,

Vu l'avis favorable du Comité syndical par délibération n°48/2019 en date du 20 septembre 2019, approuvant le projet d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Régional DAP n°17.05.03 du 21 décembre 2017, modifiant le cadre d'intervention de la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, entraînant la signature d'avenants aux contrats en cours, pour intégration des nouvelles modalités,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

DECIDER d'approuver le projet de Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2020-2026, tel que présenté dans l'annexe jointe.

DECIDER de donner mandat au Président pour poursuivre toutes démarches de négociation et de contractualisation avec la Région Centre-Val de Loire sur cet objet.

DECIDER d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.